

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU MARDI 19 MARS 2025

La séance s'ouvre à 17h40 par les remerciements du Proviseur à l'assemblée.

1/ Fonctionnement du Conseil d'Etablissement.

- Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
Mme Rey de Rovère et un parent d'élève sont désignés pour ces missions.
- Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité (14/14).
- Approbation du PV du CE du 29 janvier 2025
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (14/14).

2/ Vie pédagogique.

- Préparation de la rentrée 2025

Le proviseur présente les documents relatifs à la préparation de la rentrée 2025 au second degré. La structure sera la suivante : 2 classes à chaque niveau sauf en 5ème où il y aura 3 classes. La montée des cohortes stabilisera les effectifs.

Il rappelle la suppression d'un poste en histoire géographie (CE de décembre) et le recrutement d'un professeur de lettres, détaché, suite à la CCPL du 04/03.

Il annonce que des entretiens individuels avec les parents des élèves de 3ème seront mis en place afin de présenter les enjeux de l'orientation de élèves au lycée.

Il indique la création d'une nouvelle option : Histoire Des Arts en 2de (3h par semaine). Il indique également que chaque coordonnateur de discipline sera reçu par l'équipe de Direction pour travailler avec eux sur la répartition horaire de la rentrée 2025. (Un tableau détaillé a été présenté à ce sujet).

M. Gosselin présente la structure du 1er degré en indiquant la volonté de la Direction de préserver l'école Bounine. Une classe doit être supprimée car l'AEFE a décidé de la suppression d'un poste (CE de décembre). Il y aura donc 7 classes à l'école Bounine et 8 à l'IDF. Un groupe de Toute Petite Section (TPS) sera créé à l'école Bounine.

Un nouveau directeur a été nommé pour la rentrée 2025 à la suite du départ prévu de M. Gosselin au 31/08. Deux professeurs des écoles détachés sont en cours de recrutement après la CCPL du 04/03.

M. le Proviseur explique qu'un nouveau calendrier de recrutement des professeurs détachés est mis en place par l'Agence pour la rentrée 2026. Les professeurs détachés actuellement en poste devront dès avril-mai 2025 se prononcer sur leur présence ou non à la rentrée 2026. Cela peut avoir un impact sur le calendrier des CE du 3ème trimestre.

- Point sur la liaison école-collège par Mme Mendiondo et M. Gosselin :

Trois axes de développement :

- Concernant les élèves : Des immersions en classe de 6ème pour les élèves de cm2 afin de se familiariser avec l'environnement du lycée et avoir une première idée des attendus de la classe de 6ème.
- Concernant les enseignants : Echanges de pratiques entre collègues : les enseignants du collège se rendent dans une classe de primaire, un enseignant par discipline. Ces échanges donneront lieu également à la rédaction d'un livret d'accueil pour les 6èmes.
- Concernant le dispositif du FLSCO, Français Langue de Scolarisation et de Culture Orale, un groupe de travail a été mis en place sur la thématique des compétences à acquérir pour les élèves (travail sur le référentiel de compétences) et des évaluations. Ceci doit permettre une transmission plus ciblée des niveaux d'élèves aux élèves et permettre de poursuivre dans le dispositif en ayant acquis toutes les compétences nécessaires à la compréhension des consignes en langue française et à la rédaction.

Des projets sont toujours en cours en ce qui concerne cette liaison : Journée du 20 juin : les élèves de CM2 visiteront le lycée.

Journée des Sciences.

Co-enseignement en escalade pour les CM1 et CM2 sur le site Milioutinsky.

Matinée du 16 mai sur la mémoire (y compris Normandie-Niemen), avec des exposés réalisés par les élèves de 3e, qui seront présentés aux CM2 la semaine suivante.

3/ Fonctionnement administratif et financier.

- Compte financier 2024

Rappel des enjeux :

Le compte financier a déjà été approuvé lors du Conseil d'Administration de l'Agence.

Présentation du solde budgétaire : solde positif de 1.4 M€ en 2024. Toutefois, un déficit de trésorerie de 699 806,94 €, dû aux flux non-budgétaires (versement à l'AEFE), marque l'année 2024.

Ce déficit est moins important que prévu grâce à l'effet de change favorable et aux efforts de rationalisation des coûts par l'établissement.

À l'issue de l'exercice 2024 la trésorerie restante est de 8.9 millions d'euros, ce qui permet de garder un fonctionnement cohérent, à moyen terme.

Questions soulevées :

Un parent d'élève soulève la question de l'augmentation des tarifs, qui inquiète les familles et pourrait entraîner des départs ou des non-inscriptions.

Le proviseur indique qu'aucune famille n'a quitté l'établissement pour cette raison et qu'il est difficile d'évaluer les non-inscriptions. Toutefois, une stabilité des effectifs semble se profiler.

Les défauts de paiement sont peu nombreux grâce au suivi des familles par l'agence comptable.

Concernant l'attractivité, le proviseur souligne les efforts de l'établissement pour rationaliser ses coûts tout en maintenant la qualité des services.

Les parents expriment des préoccupations sur le volume des versements à l'AEFE. M. l'agent comptable précise que ces versements sont déjà fixés pour les années à venir, suivant le modèle de 2024. M. l'agent comptable précise que tant que l'établissement a de la trésorerie il est peu probable que le % de versement soit changé. M. Burlotte, conseiller des Français de l'étranger, note que la trésorerie de l'établissement est fortement positive du fait des provisions faites en vue du projet immobilier qui n'a pas eu lieu.

M. Giorgini (COCAC) mentionne le redressement des effectifs de l'établissement, ce qui est perçu comme un signe positif pour l'avenir.

M. l'agent comptable précise, en faisant référence à un sujet régulièrement abordé en CE, que l'AEFE demande, maintenant, aux EGD de se conformer au modèle que nous suivons à Moscou : construire des budgets et une comptabilité en euros.

Les familles signalent des difficultés de réception des mails pour la réinscription et des factures. La suggestion d'utiliser une adresse Gmail est avancée comme solution potentielle.

- Le compte financier est approuvé, pour avis, à l'unanimité (14/14).

4/ Questions diverses : Conformité de la caisse de solidarité.

Les parents d'élèves ont posé la question suivante :

« Nous demandons que le fonctionnement d'une caisse de solidarité soit examiné afin de le mettre en conformité avec la CIRCULAIRE n°0183 du 18/03/2024 relative à la mise en place et au fonctionnement d'une caisse de solidarité dans les établissements scolaires placés en gestion directe auprès de l'AEFE.

Dans le fichier ci-joint, vous trouverez notre projet de règlement ainsi que la circulaire.

Nous avons pris l'INSTRUCTION SPÉCIFIQUE SUR LES BOURSES SCOLAIRES AU BÉNÉFICE DES ENFANTS FRANÇAIS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

(En application des articles D531-45 à D531-51 du Code de l'Éducation) en date du 4 avril 2024 comme base de calcul du montant de l'indemnité".

Le proviseur informe que la commission sociale s'est réunie à trois reprises depuis le début de l'année et propose de la réunir à nouveau pour établir un cadre cohérent conformément aux textes en vigueur. M. Ferrari fait remarquer que dans certains établissements, la commission sociale prend en compte les demandes de frais de scolarité, ce que l'agence comptable principale semble traiter différemment. Il demande une clarification à ce sujet.

5/ Information supplémentaires

- M. Giorgini annonce l'arrivée du nouvel ambassadeur le 25 mars, avec une visite de l'établissement prévue pour le 28 mars.
- Le proviseur conclut le conseil en annonçant le lancement d'un cycle de conférences au sein de l'établissement.

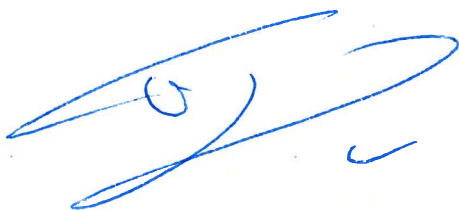
Clôture de la séance : 18h44

Le secrétaire de séance,

Mme REY de ROVERE
Conseillère Principale d'Éducation

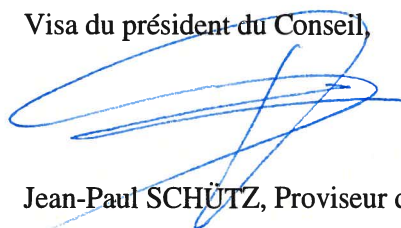
Le secrétaire-adjoint de séance,

Mme Liubov CHENESSEAU



Le 19 mars 2025

Visa du président du Conseil



Jean-Paul SCHÜTZ, Proviseur du lycée